

MOSCHES-HOCHSTETS

# LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par **פרחי שושנים**  
**PIRKHÉ CHOCHANIM**  
Une réalisation de  
Chema Yisrael Torah Network

basé sur les cours donnés par  
**RABBI DOVID  
OSTROFF chelita**  
développés par le groupe  
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRau Moche Sternbuch, chelita

ה  
ר  
ח  
ו  
ת




Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



**Chabbath  
Toledoth 5770**

21 Novembre 2009  
Volume **VIII** – Lettre **5**  
4 Kislev 5770

### Hil'hoth Bera'hoth XVII Doutes et erreurs sur les bera'hoth ?

#### Est-il vrai qu'en cas de doute sur la bera'ha appropriée, on récite "chéhakol" ?

Selon le *Choul'han Arou'h*,<sup>1</sup> en cas de doute quant à la *bera'ha* (bénédiction) à réciter, on dira "*chébakol*", ce qui est également l'opinion du *Rama*.<sup>2</sup>

Il semble donc que ce soit assez simple; il suffit en cas de doute de réciter "*chébakol*" sans se "casser la tête", ni étudier *hil'both bera'both* (règles des bénédictions).

Cependant, selon le *Maguen Avraham*,<sup>3</sup> il est préférable d'inclure l'aliment sur lequel on a un doute dans un repas ce qui évitera de réciter une *bera'ha* inappropriée. Cela prouve qu'à ses yeux, il n'est pas très bon de réciter "*chébakol*" dans tous les cas. De plus, bien que le *Rambam* précise<sup>4</sup> que celui qui récite "*chébakol*" sur tous les aliments est זינא (il est quitte, sa *bera'ha* est valide), cela ne signifie pas qu'il faille agir ainsi *le'hat'hila* (a priori).

#### Dans quels cas appliquer cette règle ?

On trouve dans la *guemara* (Traité *Bera'both* 35a) l'enseignement suivant : "il convient de ne pas profiter de ce monde-ci sans réciter auparavant une *bera'ha*". *Rachi* explique que comme le monde entier appartient à *Hachem*, celui qui en profite sans réciter de *bera'ha מעל* est comparé à celui qui vole au *Beth Hamikdash* (Temple). La *guemara* en déduit la nécessité d'apprendre *Hil'both Bera'both* (comme vous le faites en ce moment) pour ne pas en arriver là.

Par contre, pour *Rabbénou Yona*,<sup>5</sup> la *bera'ha chébakol* est toujours valable et celui qui la récite ne commet aucun larcin envers *Hachem*. Néanmoins, il est recommandé d'apprendre ces règles pour réciter la *bera'ha appropriée*.

Le *Maguen Avraham*<sup>6</sup> pense que, lorsque le *Choul'han Arou'h* permet en cas de doute de réciter la *bera'ha chébakol*, ce n'est qu'à la condition d'avoir préalablement étudié *hil'both bera'both* et de conserver un doute sur un aliment particulier, mais pas d'y avoir recours systématiquement pour cause d'ignorance. Ce *psak* (décision) est cité par le *Choul'han Arou'h Harav*<sup>7</sup> et le *Michna Beroura*.<sup>8</sup> Cela signifie la nécessité d'étudier *hil'both bera'both* et ensuite, celui qui aura un doute pour un aliment particulier, pourra réciter "*chébakol*".

#### Je ne sais plus si j'ai récité une bera'ha, puis-je commencer ou continuer à manger ?

Selon le *Choul'han Arou'h*,<sup>9</sup> celui qui ne sait plus s'il a ou non récité la *bera'ha hamotsi* ne doit pas la répéter. Les *poskim* (décisionnaires)<sup>10</sup> pensent que l'on peut continuer à manger et bien que l'on soit normalement tenu à une certaine rigueur qui pourrait nous conduire à cesser de manger,<sup>11</sup> on ne le fera pas de peur de répéter la *bera'ha* et de prononcer ainsi le nom de *Hachem* en vain.

## Sur quoi s'appuie-t-on pour permettre de continuer à manger ?

L'obligation de réciter une *bera'ha* avant de consommer un aliment est d'ordre rabbinique et en cas de doute on n'est pas tenu de la répéter.<sup>12</sup>

## Peut-on continuer à manger normalement ou est-il possible de réciter une nouvelle *bera'ha* ?

Selon le *Michna Beroura*,<sup>13</sup> on peut continuer de manger. Cependant, si quelqu'un à côté de vous est sur le point de réciter la *bera'ha hamotsi* (ou tout autre *bera'ha* appropriée), il est souhaitable de lui demander de vous acquitter de cette *bera'ha*. On voit donc qu'il est bon, dans la mesure du possible, de trouver un moyen pour être sûr de ne pas manger sans *bera'ha*.

## Quelles sont les autres méthodes possibles ?

- Il est possible de réciter la *bera'ha* sur un autre aliment de la même catégorie que l'on ne pensait pas consommer initialement.
- Il est aussi possible de créer un *hefsek* (interruption). En effet, celui qui croque une pomme dans sa maison et ne se souvient plus s'il a récité la *bera'ha* peut sortir de chez lui puis revenir ce qui l'oblige à répéter la *bera'ha*.

## Mais ne dit-on pas ainsi une nouvelle *bera'ha* sans raison ?

Selon le *Chaaré Tschouva*,<sup>14</sup> il est préférable de créer une ספק ברכה שאינה צריכה (bera'ha exempte de doute) plutôt que de consommer en prenant le risque de profiter de ce monde sans réciter de *bera'ha*.

Une autre solution consiste à réciter la *bera'ha* "en pensée" puisque selon certains *Richonim* (Sages de la 1<sup>ère</sup> génération ayant vécu dans la 1<sup>ère</sup> moitié du 2<sup>ème</sup> millénaire)<sup>15</sup> מהשבה כדבור (la pensée équivaut à la parole) pour les *bera'hoth*, sans pour autant "prononcer" le nom de *Hachem* en vain.

[1] *Siman* 204:13.

[2] Fin du *siman* 202:18.

[3] *Siman* 204:26

[4] *Hil'hoth Bera'hoth* 8:10.

[5] *Bera'hoth* 35a "ד"ה מאי תקנתיה"

[6] *Siman* 202:36

[7] *Siman* 202:24

[8] *Siman* 202:84

[9] *Siman* 167:9

[10] Voir *Choul'han Arou'h Harav siman* 167:12 & *Michna Beroura* 127:49

[11] Voir *Choul'han Arou'h Harav ibid* & *Chaar Hatsioum* 48

[12] *Michna Beroura ibid*

[13] *Siman* 167:49

[14] *Siman* 8:12. Bien que שעת"ת se réfère à une *bera'ha* récitée pour une mitsva, קל והומר (a fortiori) cela devrait s'appliquer ici. Voir aussi יודאת הברכה פרק י

[15] Penser à une *bera'ha* équivaut à la réciter.

Suite la semaine prochaine

## Un mot sur la *paracha Toledoth*

*Rivka* (Rébecca) demanda à *Yaacov* (Jacob) de se soustraire à la colère de son frère et de ne revenir que lorsqu'elle se sera calmée.

*Yaacov* s'absenta 35 ans. Après 14 ans d'étude à la *Yéchiva*, *Elifaz* fut envoyé par *Essav* (Esaü) pour le tuer et au bout de 20 ans supplémentaires, il arriva à sa rencontre accompagné de 400 hommes en armes pour l'exterminer avec toute sa famille. Sa colère était supposée s'être calmée, ce qui laisse facilement imaginer son étendue au moment où il se rendit compte que *Yaacov* avait reçu les *bera'hoth*.

Qu'est-ce qui empêcha alors *Essav* de tuer *Yaacov* sur le champ ?

*Kiboud Av* (respect du père), ses sentiments envers son père et son désir de ne pas lui faire de mal, comme il le dit יעברו ימי אבל אבי, après la mort de mon père, je tuerai *Yaacov*.

## A la mémoire de Yehochoua ben Elicha ATTIAS (28 'Hechwan) & Yéhouda ben Méïr GEISMAR (3 Kislev)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: [deborah-guitel@club-internet.fr](mailto:deborah-guitel@club-internet.fr) Site: [www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** d'un de vos proches ou pour **célébrer** un **évènement**.

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halachiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important :** Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter mais déposer dans une **Gueniza**